

## Budget vert : Alignons nos finances avec la transition écologique.

*Un décret d'application pour guider les collectivités dans la mise en œuvre de l'exercice.*



Face aux défis environnementaux croissants, le "budget vert" se positionne comme un outil novateur pour repenser nos finances publiques. Ce concept vise notamment à intégrer la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité au cœur des décisions budgétaires des collectivités. Plus qu'un simple exercice comptable, il incarne une vision où chaque euro investi contribue à un avenir durable et désirable.

La loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 [1], au titre des articles 191 et 192, intègre l'obligation pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants d'annexer à leur compte administratif une évaluation de l'impact de leur budget vis-à-vis de la transition écologique. (Voir [précédent Insight](#) publié en mars 2024).

**Les contours de cette obligation ont été précisés en juillet dernier par un décret d'application. Peut-on dresser un bilan quatre mois après la publication du décret et comment se mettre en ordre de marche pour répondre à cette obligation ? Ce sont les questions auxquelles nos experts I Care by BearingPoint vous apportent leur éclairage.**

## 1) Décryptage du décret du 16 juillet 2024

Le décret du 16 juillet 2024 [2] précise les attendus réglementaires relatifs à l'évaluation environnementale des budgets des collectivités territoriales. En particulier, l'article 2 du décret spécifie le  **périmètre**  des dépenses à analyser pour satisfaire à la réglementation et l'article 3 celui des  **enjeux environnementaux**  au regard desquels l'évaluation doit être menée.

### Quelles dépenses doivent-êtré analysées ?

- **Seul l'exercice sur le compte administratif (CA) est requis par la réglementation.**  Il est cependant à noter que l'exercice peut être conduit de façon volontaire sur le budget primitif (BP), de sorte à prendre en compte les problématiques environnementales en amont de la construction du budget.
- **Les dépenses concernées sont les dépenses d'investissements réelles exécutées.**  Il est possible d'inclure les dépenses de fonctionnement dans l'analyse de façon volontaire.
- Les collectivités doivent analyser en priorité les dépenses réelles exécutées de  **comptes spécifiques dès l'exercice 2024** , puis l'étendre à l'ensemble des dépenses réelles d'investissement dès l'exercice 2025.

### Numéros et intitulés des comptes des budgets principaux et des budgets annexes dont les dépenses doivent être obligatoirement évaluées

- 2031 « Frais d'études » ;
- 2111 « Terrains nus » ;
- 2115 « Terrains bâtis » ;
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;
- 21312 « Bâtiments scolaires » ;
- 21318 « Autres bâtiments publics » ;
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics » ;
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés » ;
- 2138 « Autres constructions » ;
- 2151 « Réseaux de voirie » ;
- 2152 « Installations de voirie » ;
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire » ;
- 21828 « Autres matériels de transport » ;
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours » ;
- 2313 « Constructions en cours » ;
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

### Quels enjeux environnementaux l'analyse doit-elle couvrir ?

Les collectivités territoriales sont invitées à élargir progressivement le champ des enjeux environnementaux couverts dans le cadre de l'évaluation de leurs budgets.



Atténuation du changement climatique



Adaptation au changement climatique



Gestion des ressources en eau



Transition vers une économie circulaire



Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols



Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



## Rencontre TETE « Budget Vert : L'appréhender et le mettre en œuvre dans ma collectivité »

Les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- Acculturer des collectivités de toutes tailles et de tous profils aux enjeux de l'évaluation environnementale des budgets ;
- Pousser les collectivités participantes à se projeter dans l'exercice avec une alternance de sessions théoriques et de mises en situation ;
- Fournir aux participants les clefs pour mettre en place de premières actions une fois de retour dans leurs collectivités et initier la réalisation d'un premier exercice.

**A noter :** Si une rencontre TETE « Budget Vert » n'est pas encore programmée sur votre territoire, il est possible d'en faire la demande auprès de votre Direction Régionale ADEME de proximité.

### 3) Passer à l'action : Se former et réaliser un premier exercice

Pour passer à l'action, il est essentiel de se familiariser avec les enjeux environnementaux liés au budget vert et de maîtriser les étapes nécessaires à sa mise en œuvre. Fort d'une expertise développée depuis plusieurs années, I Care accompagne les collectivités territoriales – régions, villes, EPCI, communes – dans l'adoption et l'application des méthodologies de référence, telles que celles d'I4CE et de CDC Biodiversité. Ces méthodes, reconnues par le décret d'application de la loi de finances 2024, constituent désormais le cadre officiel pour répondre à l'obligation réglementaire du budget vert.

Lors de ses accompagnements, I Care propose une approche complète et adaptable aux besoins de chaque collectivité, combinant sessions théoriques et pratiques pour faciliter la montée en autonomie des services. Les collectivités accompagnées peuvent notamment bénéficier d'un kit méthodologique complet (outils d'analyse, guide méthodologique) ainsi que de recommandations et pistes d'approfondissement à mettre en œuvre progressivement, d'un exercice à l'autre.

#### L'accompagnement « Budget Vert » proposé par I Care : Une méthode sur-mesure



- Une expertise sur l'ensemble des enjeux environnementaux
- La sensibilisation et la formation au cœur de notre métier : I Care Academy

- Une maîtrise des différentes méthodes de budgétisation verte
- Notre flexibilité et capacité d'adaptation aux spécificités de nos clients

- De nombreuses expériences en animation et formations techniques (budget vert, ACT)
- Une expérience éprouvée en création d'outils sur-mesure

- Une expérience en accompagnement durable de la transformation durable des organisations publiques

Pour en savoir plus : [Reporting extra-financier et budget vert - I Care by BearingPoint](#)

## Sources

---

[1] Loi de finances pour 2024. [Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[2] Décret d'application du 16/07/2024 [Décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[3] Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat. #PLF 2024. [Rapport](#).

[4] Dans le cadre du programme TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique) lancé en septembre 2021, l'ADEME propose aux collectivités engagées un parcours de montée en compétences sur les thématiques Climat Air Energie et Economie Circulaire. Pour alimenter ce parcours, l'ADEME a sollicité I Care et ses partenaires (Circul'R, YouMeo, Respublica, Neorama et Innov'Events) pour mettre en place des rencontres d'expertises thématiques, ciblées sur des sujets spécifiques et adaptées aux territoires.

[5] [Les Rencontres des Territoires Engagés](#)

[6] Inscription à la rencontre « Budget Vert : L'appréhender et le mettre en œuvre dans ma collectivité » d'Île-de-France. [Budget vert - Le mettre en place dans ma collectivité | Session du 17/12/2024 - Île-de-France](#).

## A PROPOS

I Care by BearingPoint, leader de la transformation à impact, est le centre d'expertise en développement durable du cabinet BearingPoint.

De la stratégie à la mise en œuvre, les experts d'I Care apportent des solutions de transition concrètes et innovantes aux entreprises, aux institutions financières et aux organisations publiques.

L'ambition de I Care est double : offrir une expertise technique sur les questions d'environnement, de climat, de biodiversité, d'impact social, d'économie circulaire et de finance durable ; et combiner cette expertise avec un savoir-faire transformationnel pour engager ses clients dans l'évolution de leurs métiers et de leurs modèles économiques.

I Care by BearingPoint est un acteur majeur dans le domaine du conseil en développement durable et compte plus de 200 consultants spécialisés dans le monde.



| Because our **impact** matters